

## Les Congrès d'actuares de Bruxelles et de Londres.

Par H. de Cérenville, directeur de la Société d'assurances „La Suisse“.

En 1895, un certain nombre de personnes administrant des institutions officielles de prévoyance et des sociétés d'assurances, ou s'occupant de mathématiques applicables à ce genre d'opérations, à Bruxelles, ont décidé, sous la présidence de M. Mahillon, directeur général de la Caisse générale d'Épargne et de retraite, de prendre l'initiative de la convocation d'un congrès international d'actuares à Bruxelles, „pour permettre l'examen par des personnes compétentes de diverses nationalités de questions d'assurances, ou mieux de prévoyance, à un point de vue exclusivement scientifique“.

A la suite de cette décision, des invitations ont été adressées dans le monde entier, aux compagnies d'assurances, aux institutions de prévoyance et à divers gouvernements, et le premier congrès s'est réuni le 2 septembre 1895, au Palais des Académies à Bruxelles, sous la présidence d'honneur de M. de Smet de Naeyer, ministre des finances de Belgique.

Les pays représentés à ce premier congrès ont été : la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, la Suède, le Portugal, les États-Unis, l'Afrique du sud, le Japon et notre pays.

D'après le règlement, le congrès avait pour objet :

1° De permettre à des personnes de nationalités différentes de discuter certaines questions qui, au point de vue de l'intérêt de la science de l'actuaire, réclament une solution générale.

2° De faciliter entre les actuares des divers pays l'établissement de relations de confraternité favorables aux progrès de cette science.

Le programme répondant à ce but était le suivant :

1° De la nécessité d'une notation universelle : proposition de vœu.

2° Des mesures qui pourraient être prises par les institutions qui contractent des engagements à long terme, pour se prémunir contre les variations du taux de l'intérêt.

3° De la nécessité d'introduire dans les programmes d'enseignement des divers degrés l'étude des institu-

tions de prévoyance et des principes qui doivent leur servir de base. — Moyens à mettre en œuvre pour combattre les erreurs qui règnent généralement en ces matières. — Nécessité d'une législation spéciale consacrant les principes généraux du contrat d'assurance sur la vie.

4° Les actuares et les institutions de prévoyance.

5° Les surfaces et les courbes de mortalité.

6° Échange des publications faites par les actuares des différents pays.

7° Dans le calcul des réserves afférentes aux polices récemment contractées, y a-t-il lieu d'introduire une réduction pour tenir compte des frais d'acquisition de ces polices ?

8° Étude des dispositions légales en vigueur ou en préparation dans les divers pays relativement aux compagnies d'assurances sur la vie, plus spécialement en ce qui concerne les cautionnements dont le dépôt est exigé par les gouvernements et les impôts dont sont frappées les primes.

9° Formes adoptées dans les divers pays pour la publication des résultats des recensements de la population et des statistiques officielles de mortalité ; comment devraient être coordonnés ces résultats pour accroître, spécialement au point de vue des actuares, l'utilité de leur publication ?

10° De l'intervention du législateur pour permettre ou assurer le contrôle de la solvabilité des compagnies d'assurances sur la vie.

Un grand nombre de travaux ont été présentés et discutés à la suite de ce programme que je reproduis en entier pour bien établir l'intérêt général de ce congrès. — Un des sujets les mieux traités a été celui des législations, les rapports relatifs à chaque pays constituant une étude assez complète et un ensemble de documents qu'il n'est pas facile de se procurer.

Dans la discussion relative à l'échange des publications émanant des actuares des divers pays, un des congressistes proposa, comme étant le mode le meilleur de réaliser cet échange, la création d'un comité international permanent qui servirait de trait d'union. — Admise à l'unanimité, cette proposition donna lieu aux conclusions suivantes :

1° Echange aussi large que possible des publications entre tous les groupes d'actuaire constitués en institutions, académies ou sociétés.

2° Vœu en faveur de la création de groupes d'actuaire dans les contrées où il n'en existe pas. Et enfin :

3° Constitution d'un comité international permanent.

Ce comité a été constitué de suite, et en juin 1896 il a élaboré un règlement, soit les statuts de l'association permanente connue maintenant sous la dénomination de „Comité permanent des Congrès internationaux d'actuaire“.

Cette association dont le siège est à Bruxelles a pour buts ceux poursuivis par le comité d'initiative de 1895 et a, en outre, pour mission — et c'est peut-être là son rôle le plus important — de concourir, conjointement avec les comités locaux d'organisation, à la préparation des travaux des congrès internationaux et à la publication de leurs comptes rendus. — Peuvent en être membres toutes les personnes admises par le Conseil de Direction, qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de fr. 10, ou qui font un versement de fr. 200 en une ou deux annuités. — Seront admises, cela va sans dire, les administrations publiques des divers pays, les compagnies d'assurances et, en général, toutes les institutions, sociétés ou associations ayant pour objet l'étude ou la mise en pratique des questions de prévoyance et d'économie sociale.

A la tête de l'association est un conseil de direction international de 40 membres, ayant un bureau composé d'un président, de 7 vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier et de 7 secrétaires, répartis autant que possible parmi les membres des divers pays. — Le Conseil se réunit en général à Bruxelles. Il publie un bulletin périodique. — Le lieu et la date de chaque congrès international fixés, il provoque dans le pays désigné la constitution d'un comité d'organisation et prépare avec celui-ci le programme du congrès.

Ainsi que l'on peut en juger par ces quelques renseignements, l'initiative prise en Belgique en 1895 a été couronnée d'un plein succès, et la science des assurances se trouve maintenant en possession d'une organisation internationale correspondant absolument à son caractère.

Le second congrès international a eu lieu à Londres du 16 au 20 mai, sous les auspices du célèbre Institut des actuaire de Londres, fondé en 1848 et comptant actuellement près de 800 membres. — Cet institut connu dans le monde entier est essentiellement un séminaire d'assurances dont les diplômés ont une grande valeur.

Ce congrès comptait 353 participants inscrits, dont 299 d'Europe, 48 d'Amérique, 5 d'Australie et 1 du

Japon. La Suisse y était représentée par deux délégués du Conseil fédéral, MM. Cérésolle et Moser, M. le Dr Schærtlin, directeur de la Société suisse d'assurances générales, à Zurich, la compagnie suisse de Réassurances, et enfin par le soussigné.

Les questions discutées ont été principalement les pensions de vieillesse, les sociétés de secours mutuels, la réparation des accidents de travail, la législation dans ses rapports avec l'assurance sur la vie, c'est-à-dire „principes généraux des lois qui réglementent les contrats d'assurance sur la vie et la constitution des compagnies d'assurances“, et la notation actuarielle universelle. Outre ces questions générales, il a été traité quelques sujets spéciaux d'une nature essentiellement technique.

Le congrès s'est ainsi en somme beaucoup plus occupé de questions sociales que de discussions de mathématiques pures, contrairement à ce que sa dénomination pourrait faire supposer.

La législation a donné lieu à de nombreux rapports complétant ceux présentés au congrès de Bruxelles, et il est certain que ce sujet sera dorénavant mis dans l'ordre du jour de chaque congrès de manière que l'on sera toujours au courant de la situation actuelle.

La plupart des questions présentées n'ont pas donné lieu à des décisions du congrès; il en a toutefois été pris sur les deux points suivants: la notation universelle et les lexiques internationaux d'actuariat.

Pour le premier, il a été décidé d'employer de préférence la notation de l'Institut des actuaire de Londres, tout en y apportant dans les prochains congrès les modifications qui paraîtraient nécessaires.

Cette décision, si elle est mise en pratique, a une assez grande importance pour ceux qui s'occupent de mathématiques d'assurances, attendu que maintenant il n'y a pas d'uniformité à ce point de vue entre les différents pays et qu'il faut toujours étudier au préalable ce que représente chaque signe.

Pour le second, il a été décidé de confier la préparation du lexique international au Conseil de direction du Comité permanent qui s'est immédiatement adjoint quelques spécialistes.

Ensuite d'une invitation de l'Institut des actuaire français, il a été enfin décidé que le prochain congrès se tiendrait à Paris en 1900, au moment de l'exposition. De leur côté les membres américains se sont mis sur les rangs pour le suivant.

Je croirais manquer aux règles les plus élémentaires de la reconnaissance, si je ne mentionnais pas ici l'hospitalité aussi cordiale que luxueuse dont les membres du congrès ont été l'objet de la part de leurs collègues anglais. Réception chez le Lord-maire, banquet somptueux pour le cinquantenaire de l'Institut des ac-

tuaires, etc., rien n'y a manqué. Je retiens spécialement une de ces réceptions d'assurances, celle offerte au congrès par la célèbre compagnie „La Prudential“, à son siège social, parce qu'elle a offert un intérêt tout particulier. — On nous a en effet fait visiter cette énorme „usine“, — je ne puis pas trouver un autre mot qui rende mieux mon sentiment — d'assurances comprenant à son siège social de Londres près de 1200 employés des deux sexes dans des locaux pourvus de toutes les améliorations modernes, avec réfectoires, salles de théâtre, de gymnastique, etc. — La Prudential exploite l'assurance populaire à raison d'une prime d'un penny par semaine, et elle a actuellement un portefeuille de 11 millions de polices avec un encaissement de primes de 180 millions à peu près. Le succès prodigieux de cette entreprise réside évidemment d'abord dans le caractère anglais, mais ensuite beaucoup dans ce fait que toutes les primes sont quérables et non portables, l'en-

caissement étant ainsi opéré au domicile de chaque assuré par l'un des 20,000 agents de la société.

En terminant cette communication, je me permets d'engager vivement toutes les personnes qu'intéressent les questions discutées jusqu'ici dans ces congrès, à se faire recevoir comme membres adhérents du Comité permanent. La Suisse n'y compte jusqu'ici que huit membres et il serait à désirer qu'elle eût une représentation en rapport avec son importance au point de vue de l'étude des questions économiques et sociales et de l'assurance en général.

Représentant actuellement la Suisse au sein du Conseil de direction du Comité permanent, je puis recueillir des adhésions qui seront immédiatement transmises à Bruxelles, et je répète que la cotisation n'est que de fr. 10 annuellement.

Lausanne, novembre 1898.

H. de Cérenville.

## Protokoll der Jahressitzung der schweizerischen statistischen Gesellschaft

Montag den 7. November 1898, abends 9 Uhr,

im Theater-Casino, Lausanne.

### Traktanden.

1. Rechnungsablage über die Jahresrechnung der Gesellschaft pro 1897.
2. Wahlen.

### Jahresrechnung pro 1897.

Herr *Lambelet*, Kassier und Sekretär der Gesellschaft, erstattet Bericht über die Jahresrechnung, welche von den Herren Rechnungspassatoren geprüft und in allen Teilen richtig befunden worden ist. Es beantragen dieselben Genehmigung der Rechnung unter Verdankung an den Rechnungssteller, sowie unter Bekundung ihrer Befriedigung hinsichtlich des erfreulichen materiellen Rechnungsergebnisses.

Die **Einnahmen** der Gesellschaft zergliedern sich folgendermassen:

- |                                      |     |          |               |
|--------------------------------------|-----|----------|---------------|
| 1. Zins von angelegten Geldern . . . | Fr. | —        | 60            |
| 2. Beiträge der Behörden:            |     |          |               |
| a) Bund . . . . .                    | Fr. | 6,000.   | —             |
| b) Kantonsregierungen „              |     | 1,780.   | —             |
|                                      |     | „        | 7,780.        |
|                                      |     | Übertrag | Fr. 7,780. 60 |

3. Ertrag der Zeitschrift:	Übertrag	Fr. 7,780. 60
a) Abonnements von		
Kantonsbehörden .	Fr.	630. 50
b) Einzelabonnements „		251. 20
c) Kommissionsverlag „		151. —
		„ 1,032. 70
4. Jahresbeiträge der Mitglieder pro 1896		„ 2,161. —
	<i>Summe der Einnahmen</i>	Fr. 10,974. 30

### Die Ausgaben betragen:

1. Passiv-Restanz auf Ende 1896 . . .	Fr.	6,426. 64
2. Kosten der Zeitschrift . . . . .	„	4,907. 05
3. Übersetzungskosten . . . . .	„	195. 50
4. Verwaltungskosten . . . . .	„	156. 80
	<i>Summe der Ausgaben</i>	Fr. 11,685. 99

### Bilanz.

Total Einnahmen . . . . .	Fr.	10,974. 30
Total Ausgaben . . . . .	„	11,685. 99
	<i>Passiv-Restanz auf Ende 1897</i>	Fr. 711. 69